

Montréal, le 1<sup>er</sup> février 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**  
**et par courriel**

**À : Énergir et les intervenants dans le dossier tarifaire  
2021-2022 (R-4151-2021)**

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice  
financier terminé le 30 septembre 2022  
Dossier de la Régie : R-4209-2022**

---

Dans sa lettre du [23 janvier 2023](#), la Régie de l'énergie (la Régie) demandait aux intervenants ayant participé au dossier tarifaire 2021-2022 désirant participer à la rencontre d'information prévue dans le dossier mentionné en objet (les personnes intéressées) de l'informer de même qu'Énergir de leur intention à cet égard, au plus tard le **1<sup>er</sup> février 2023 à 12h**.

La Régie demandait également à ces personnes intéressées de préciser le plus possible leurs questions à l'égard des informations publiques et de les déposer préalablement à la rencontre d'information, soit au plus tard le **1<sup>er</sup> février 2023 à 12h**. Enfin, les participants devaient soumettre les numéros de pièces confidentielles qu'ils souhaiteraient aborder dans le même délai.

La Régie transmet à Énergir les questions jointes. Par ailleurs, elle confirme par la présente auprès d'Énergir qu'elle abordera les pièces confidentielles suivantes dans le cadre du huis clos:

- Pièce B-0088 - Compte d'écart entre le coût réel déboursé par Énergir pour l'acquisition du GNR et les revenus qui auraient été générés au tarif du gaz de réseau;
- Pièce B-0061 – Suivi de l'utilisation quotidienne de l'usine LSR;
- Pièce B-0082 - Transactions conclues avec une société apparentée.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/vd  
P.j.